

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

Retourner 2 exemplaires signés et accompagnés des arrhes avant la date indiquée

Entre les propriétaires : Philippe et Dominique FOLLIOU Moulin de Bouté 61340 St Hilaire sur Erre Tél : 02 37 52 61 99 E-mail : moulindeboute@orange.fr	Et le locataire saisonnier : M. Adresse : Tél : E-mail :
--	--

Pour le Gîte N° G600 situé au Moulin de Bouté à 61340 St Hilaire sur Erre (Orne) Capacité classée : 4 personnes. Nombre de personnes supplémentaires (accord du propriétaire et supplément) : 2 Classement : Gîtes de France : 3 épis /Ministère français chargé du Tourisme : 3 étoiles le gîte est non fumeur et les animaux ne sont pas acceptés. Paiement par chèque, carte bancaire Chèques-vacances acceptés

Durée de la location : <input type="checkbox"/> jour(s) <input type="checkbox"/> semaines du : 201. à partir de 16 heures au : 201. à 10 heures	
MONTANT DE LA LOCATION :	€
Le prix comprend : la fourniture du linge de lit, les linges de toilette et de maison ainsi que le nécessaire pour le ménage et la consommation d'eau. Si non, seront facturées en plus les prestations suivantes : L'électricité selon la consommation réelle relevée au compteur électrique, déduction faite de 8 kWh/jour. <input type="checkbox"/> Le bois pour l'insert au pris de 15€ par semaine quelle que soit la quantité. <input type="checkbox"/> Le ménage de fin de séjour au prix de 40€ .	
MONTANT TOTAL	€
ARRHES (25% du montant total de la location)	€
SOLDE payable à l'arrivée dans le gîte	€

Une caution de 200 € sera demandée à l'arrivée en plus du solde.

La réservation définitive prendra effet si le propriétaire reçoit à son adresse au plus tard 1 mois avant la date du début de location

- Un exemplaire du présent contrat, sans rature ni surcharge, daté et signé avec la mention « lu et approuvé »

- Les arrhes à régler par chèque libellé à l'ordre du propriétaire.(transfert pour les étrangers)

(Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et le propriétaire disposera du meublé à sa convenance)

Le présent contrat est établi en deux exemplaires

Fait à

Le

Le propriétaire : (signature précédée de « lu et approuvé »)

Après avoir pris connaissance de l'état descriptif et accepté les conditions générales de location figurant ci-dessous

Fait à le

Ci-joint un chèque de € à titre d'arrhes

Le locataire : (signature précédée de « lu et approuvé »)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DU MEUBLÉ SAISONNIER

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.

II - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux.
Le locataire aura la charge d'un ménage scrupuleux de fin de séjour rendant les lieux dans un état de propreté similaire à celui du jour de l'arrivée dans les lieux.
La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.
Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

III - DÉPÔT DE GARANTIE OU CAUTION

A l'arrivée du client dans la location, une caution de 200 € est demandée par le propriétaire.
Elle sera restituée au locataire, après état des lieux contradictoire, déduction faite, si nécessaire, du coût de remise en état des lieux et des frais de remplacement des éléments et équipements mis à disposition. Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la différence.
En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

IV - NOMBRE D'OCCUPANTS

Le nombre d'occupants ne devra pas dépasser 4 personnes. Deux personnes supplémentaires au plus pourront être logées avec accord préalable écrit du propriétaire. Un supplément sera alors calculé en fonction du nombre de personnes.

V - ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis, leur présence entraînerait la rupture immédiate du contrat.

VI - ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

L'état des lieux et inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire et porteront la signature des deux parties. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

VII - PAIEMENT

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant des arrhes (25% du montant total de la location) avant la date indiquée au recto.
Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée. Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde du loyer pour la date du début de location initialement prévue ; dans ces conditions il ne sera pas fait application de l'article X alinéa b.

VIII - PAIEMENT DES CHARGES

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionné sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

IX - INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis la caution dans les conditions indiquées ci-dessus (cf.III)

X - CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée :

- (a) Avant l'arrivée dans les lieux
Les arrhes restent acquises au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'entrée dans les lieux.
- (b) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné du contrat :
Passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire : le présent contrat est considéré comme résilié et les arrhes restent acquises au propriétaire qui peut disposer de son meublé ou le louer à d'autres personnes.
- (c) En cas d'annulation de la location par le propriétaire :
Il remboursera au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

XI - ASSURANCES

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'assurer le local qui lui est loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il est souhaitable qu'il s'informe auprès de son assureur.

GITE N° G600 - «Moulin de Bouté» - St HILAIRE SUR ERRE (61340) - État descriptif

PROPRIETAIRE : FOLLIOU Philippe & Dominique
Moulin de Bouté
61340 SAINT HILAIRE SUR ERRE
e mail : gite@folliot.fr
Tél. domicile : 02 37 52 61 99

ITINÉRAIRE D'ACCÈS : Carte Michelin 60 Pli n° 15

Dans le bourg de Saint-Hilaire-sur-Erre, prendre la direction de Nogent-le-Rotrou (D211). Traverser le hameau de l'Ormerie. Passer deux petits ponts. Tourner à droite en direction de la pisciculture.

ANIMAUX : interdits

CAPACITE : 4 Pers.

CLASSEMENT : 3 épis «Gîtes de France»
3 étoiles «Ministère français chargé du Tourisme»

SUPERFICIE TOTALE : 80 m²

A proximité immédiate d'une pisciculture. Maison restaurée. RDC : séjour avec cuisine (micro-ondes, case congélateur), coin salon (insert) et wc. 1er Etage : 1 chambre (1 lit 2 pers.: 160 cm x 200 cm, 1 lit 1 pers.) et salle de bains avec wc. 2ème étage : 1 chambre (3 lits 1 pers.) et salle d'eau. Chauffage bois et hydroélectricité. IMPORTANT : Terrain non clos 3500 m². Mare, bassin et pisciculture non clos. ATTENTION AVEC DES ENFANTS ! Possibilité jusqu'à 6 personnes avec supplément (15€/pers) DRAPS ET LINGE DE TOILETTE FOURNIS
L'ancienne maison du meunier (pierre blanche et toit à la mansart) se situe dans un cadre aquatique frais et chuchotant. Un grand jardin relie le gîte au vert paysage des collines du Parc Naturel du Perche. L'intérieur est d'une esthétique simple, traditionnelle et confortable.
Commodités du gîte --> Cheminée : Oui / Télévision : Oui / Lave-linge : Oui / Lave-vaisselle : Oui.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Gare : 5.0 km

Commerces : 6.0 km

N° de tél. du gîte : 06 04 45 25 78

Forfait ménage : 40 €. Forfait Bois : 10 €.

DRAPS ET LINGE DE TOILETTE FOURNIS

LOISIRS : (En km)

Randonnée Sur place	Pêche Sur place	Tennis 1.0	Piscine 6.0	Forêt 15.0	Equitation 11.0
Activité Nautique 7.0	Thermes 150.0	Golf 18.0	Mer 150.0		

TARIFS 2012

HAUTE SAISON	PRINTEMPS/JOUR DE L'AN	MOYENNE SAISON	BASSE SAISON
390.00 €	390.00 €	315.00 €	275.00 €
WEEK END /MID WEEK BASSE SAISON	WEEK END /MID WEEK MOYENNE SAISON	FORFAIT MENAGE	
190.00 €	190.00 €	40.00 €	

Supplément :

FORFAIT MÉNAGE : 40€

Toutes les informations ci-dessus inscrites sont communiquées par le propriétaire.

Capacité : Si le nombre de personnes dépasse la capacité d'accueil indiquée, le propriétaire peut refuser les clients supplémentaires ou percevoir un supplément sur le prix affiché.

Les tarifs mentionnés ci-dessus incluent : la fourniture d'eau froide, le gaz pour la cuisinière de même que 8 kWh d'électricité par jour. Toute consommation au-delà est à régler directement au propriétaire après relevé du ou des compteur(s) à l'arrivée et au départ. **Le coût du chauffage n'est pas inclus dans le prix de location.**

Dépôt de garantie (caution) à verser à votre arrivée dans le gîte : 200.00 €.